

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

POUR DE BONNES PRATIQUES AGRICOLES

ILE DE FRANCE

Grandes Cultures

Bulletin Technique n° 26 du 1er août 2007 - 2 pages

Actualité

Maladies betteraves

La rouille reste très présente avec pour les témoins les moins touchés, 20% de feuilles porteuses et pour les plus élevés 90-100% (comme à Haravilliers et Marly la ville-95, Nangis et Brie Comte Robert-77....). L'oïdium apparaît sur 10% des feuilles sur les sites du Val d'Oise et à Boutervilliers (91). Les traitements ont jusqu'ici assez bien contrôlé les maladies, notamment au niveau des intensités (1 à 2 pustules de rouille par feuille contre plus d'une centaine dans les témoin).

Il est recommandé de réintervenir 18 à 21 jours après la première intervention, pour éviter un redémarrage rapide d'une ou plusieurs maladies, surtout avec la remontée des températures. Les interventions de la premièredécade de juillet sont donc à renouveller rapidement.

Remarque : le PUNCH CS sera encore utilisable l'an prochain sur betteraves..

Ravageurs betteraves

Le pic de la deuxième vague de pontes de pégomyies a été plus étalé (décalage marqué entre pontes dans le sud de la région et celles dans le Val d'Oise) mais moins important (sauf pour l'Essonne) que les deux années précédentes (voir graphique ci-dessous). Les niveaux de plantes avec galeries sont le plus fréquemment de l'ordre de 10 à 30% (pour un seuil d'intervention à 50%).

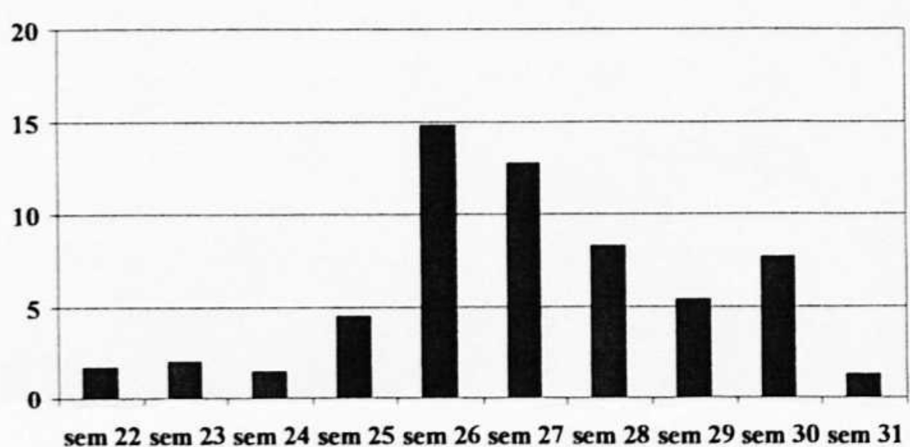
La présence de noctuelle reste très occasionnelle. Quelques teignes sont toujours observées dans le centre Seine et Marne (Pécy, Brie Comte Robert). L'incidence de ces ravageurs est restée limitée compte tenu des conditions de juillet.

Ravageurs maïs

Le 1er vol de **pyrale** semble se terminer (voir graphique). Des captures restent observées essentiellement dans le Val d'Oise. Les dernières pontes ont été détectées le 16 juillet (semaine 29). Les larves les plus avancées atteignent le dernier stade larvaire, soit légèrement plus tôt que l'année dernière.

Captures moyennes de pyrale

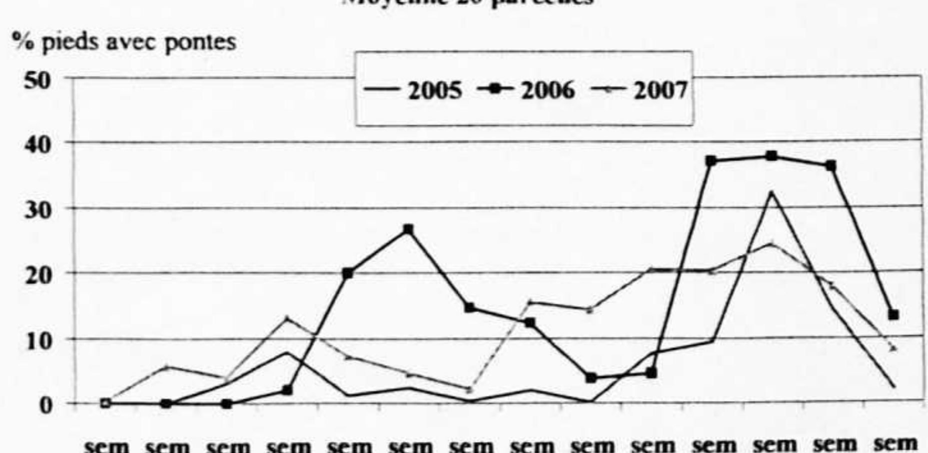
réseau SPV – FREDON - CAIF



Des populations de **pucerons** restent encore aisément observées dans certaines parcelles de l'est de la Seine et Marne (secteurs Ferté sous Jouarre - Ferté Gaucher - Villiers Saint Georges - Provins - Donnemarie Dontilly).

Evolution des pontes de pégomyies

Moyenne 20 parcelles



Si aucune **chrysomèle** n'a été détectée à ce jour dans le réseau de surveillance en Ile de France et régions limitrophes, des insectes ont de nouveau été capturés dans le Haut Rhin, sur la commune de Blotzheim, déjà concernée en 2003. Des mesures de lutte vont être mises en oeuvre.

A l'étranger des chrysomèles ont été capturées en Pologne, et en Allemagne (pour la 1ère fois).

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

Direction Régionale et Interdépartementale de l'Agriculture et de la Forêt
Service Régional de la Protection des Végétaux ILE DE FRANCE
10 rue du séminaire
94516 RUNGIS cedex
Tél : 01-41-73-48-00
Fax : 01-41-73-48-48

Bulletin réalisé avec la participation de la FREDON Ile de France

Imprimé à la station D'Avertissements Agricoles de Rungis
Directeur gérant : N. THERRE

Publication périodique C.P.P.A.P n°0909 B 07113
ISSN n°0767-5542

Tarifs individuels 2007:
80 euros (papier)
72 euros (fax)
66 euros (mail)

Maladies maïs

Quelques pieds en nombre limité peuvent présenter du charbon. Pas de rouille alors qu'elle apparaissait l'an passé à cette époque, suite à un mois de juillet très différent climatiquement. En revanche, on observe déjà des symptômes de fusariose sur tige et sur les épis.

Réglementation

Paraquat

La cour de justice européenne a annulé, le 11 juillet 2007, la décision d'inscription du paraquat sur la liste des substances autorisées prise par la Commission européenne.
Le ministre de l'agriculture et de la pêche fait savoir (communiqué de presse du 20/07/07) qu'il a décidé de **retirer l'autorisation de mise sur le marché du paraquat.**

Compte tenu de l'exposé des motifs de la décision de la cour de justice européenne qui évoque la procédure d'évaluation du risque pour les opérateurs, **il ne sera pas accordé de délai d'écoulement des stocks ni des délais à l'utilisation de ce produit.**

Ce produit était utilisé pour le désherbage essentiellement pour la culture de la banane et la culture de la luzerne.

Les services du ministère étudieront immédiatement avec les producteurs les conséquences de cette décision pour la campagne de cet automne.

Le ministère incite l'ensemble des distributeurs et le fabricant à mettre tout en œuvre pour assurer un retrait des stocks et la récupération des produits non encore utilisés par les agriculteurs.